

INTERPELLATION GROUPE MR EVERE

Evere le 23 septembre 2022

Madame la Présidente,
Monsieur le Bourgmestre,

Nous avons été surpris par l'annonce faite dans la presse début juillet de la fermeture de notre déchetterie communale sur décision du Collège du 05 Juillet 2022.

Notre groupe s'étonne également du manque de communication et d'explications envers le Conseil communal avant la décision de cette fermeture, qu'elle soit momentanée ou définitive.

Nous apprenons également, via le site Internet de la commune, que, suite à l'analyse juridique, nous sommes en total contradiction avec 5 points importants : l'urbanisme, l'environnement, la gestion des déchets, la protection du sol et, de plus, le bien-être de notre personnel !!

Pourriez-vous nous expliquer comment notre Administration communale en est arrivée là ?

Depuis combien d'années sommes-nous en infraction avec les différents points repris ci-dessus ?

La commune est-elle propriétaire du terrain ?

Lors de l'ouverture de la déchetterie, aviez-vous reçu toutes les autorisations d'exploitation demandées et quels délais de validité avaient-elles ?

Depuis combien de temps le Collège est-il au courant des différents manquements au niveau de la gestion de la déchetterie communale ?

Pourriez-vous communiquer au Conseil communal l'historique et le suivi des différentes demandes et obligations pour l'exploitation de la déchetterie ?

Pourriez-vous également nous communiquer la politique mise en œuvre aujourd'hui par le Collège pour la réouverture du site de la déchetterie communale et le suivi des demandes ?

Au niveau du personnel sur le site, le Collège a-t-il été informé par le SIPP des manquements quant au bien-être de notre personnel ou risque éventuel ?

Le personnel était-il équipé (EPI) et formé pour la gestion et le tri des différents déchets reçus ?

Notre personnel était-il en contact avec des produits dangereux tels qu'amiante et autres produits ?

Ces produits étaient-ils automatiquement refusés dès l'entrée sur le site ?

Il est communiqué sur le site Internet de la commune que la déchetterie reste accessible pour les déchets des services communaux. Quel en est l'impact pour le bien-être de notre personnel ?

Pourriez-vous nous communiquer la ligne hiérarchique pour la responsabilité et la gestion du site ?

Nous vous rappelons que le Conseil communal est l'employeur et donc responsable du bien-être de son personnel.

Nous vous rappelons également que la fermeture soudaine début juillet, et sans préavis, a surpris et étonné tous les Everois.

Cette fermeture risque d'engendrer et d'accélérer dans les prochains mois de nouveaux dépôts clandestins dans notre commune.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer Madame la Présidente, Monsieur le Bourgmestre, mes sentiments les meilleurs.

Alain VANDER ELST

Conseiller communal
Chef de groupe MR Evere